

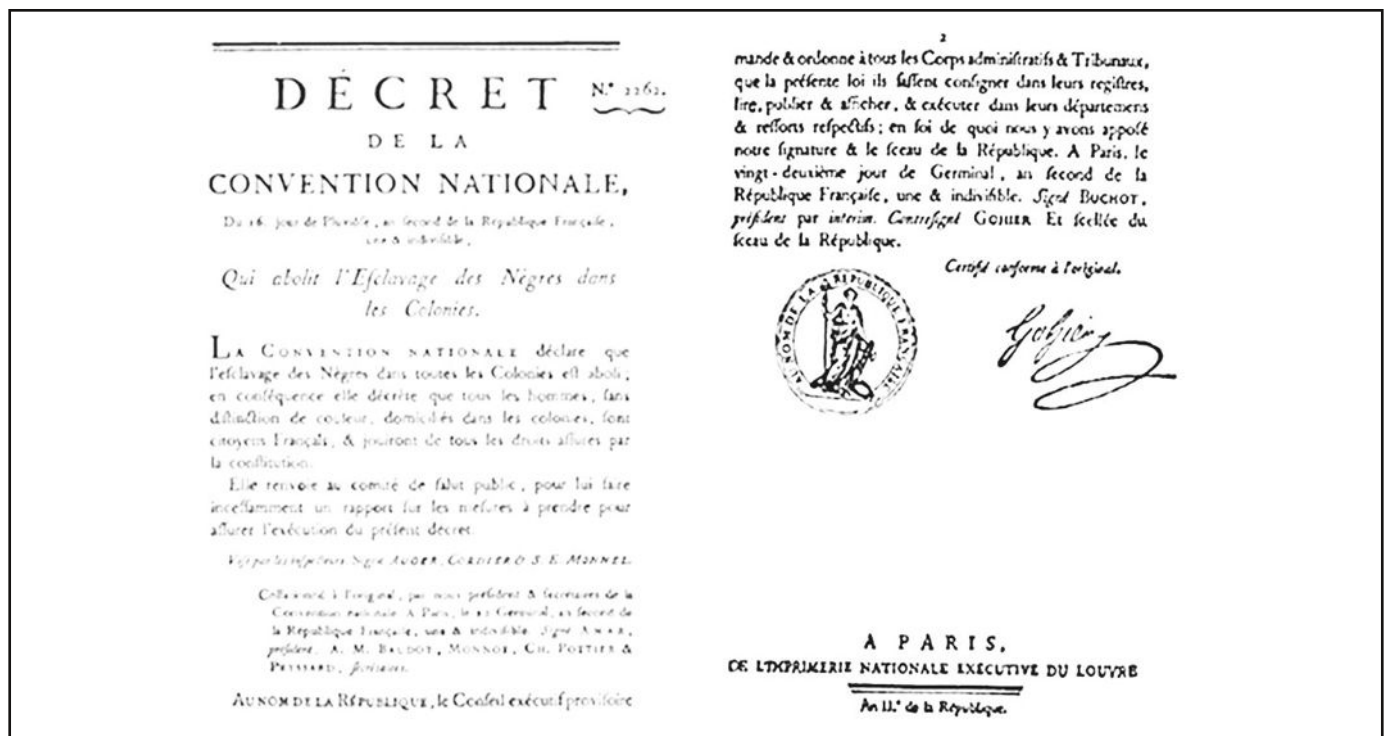
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18309 - 71ÈME ANNÉE

Le 20 décembre 1848 est le rétablissement d'une loi adoptée en 1794

54 ans d'esclavage de plus imposés aux Réunionnais



Voici le texte la loi abolissant l'esclavage à La Réunion, dès 1794.

Demain marquera l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Ce 20 décembre ne doit pas faire oublier qu'en 1794, la Convention avait décidé que l'esclavage ne devait plus s'appliquer dans aucun territoire de la République, y compris à La Réunion. Dans notre île, les esclavagistes ont fait échouer cette libération. Ils n'ont fait que retarder l'échéance, et à quel prix ! Pendant un demi-siècle supplémentaire à La Réunion, des dizaines de milliers de personnes ont donc été victimes de ce crime contre l'humanité.

À La Réunion, la célébration de l'abolition de l'esclavage a lieu le 20 décembre. Elle commémore la décision prise par Sarda Garriga, commissaire de la République, venu faire appliquer à La Réunion une loi votée plusieurs mois plus tôt à Paris. Ce temps de

retard s'était expliqué d'une part par la lenteur des communications, et d'autre part par une première concession : laisser la campagne sucrière se terminer sous ce régime. La loi prévoyait un dédommagement pour les propriétaires d'esclaves. Quant aux victimes, elles

n'avaient droit à rien. L'abolition de l'esclavage commençait donc par une première inégalité.

Mais dans notre île, ce « 20 décembre » aurait dû avoir lieu 54 ans plus tôt. Le 4 février 1794, la Convention a voté une loi qui abolissait l'esclavage dans les colonies

de la République. Des commissaires du gouvernement ont donc quitté la France pour que le droit s'applique dans les territoires concernés. Aux Antilles, cela fut fait en Guadeloupe et à Haïti, mais pas en Martinique qui était alors sous occupation britannique.

Maintien du statu quo par des Réunionnais

Dans notre région, outre La Réunion, Maurice était également concernée par la fin du régime esclavagiste. Dans notre île, les esclavagistes ont empêché les commissaires du gouvernement de débarquer. Ces partisans du statu quo ont repoussé l'application de la loi, ce qui a empêché la majorité des Réunionnais de l'époque d'être considérés comme des êtres humains. Cette occasion ratée allait coûter très cher.

Car en 1799, un coup d'État militaire renversait la République. Le chef du putsch, Napoléon Bonaparte, allait s'imposer comme chef de la France.

En 1802, il revenait sur la loi votée par la Convention, et décidait de rétablir l'esclavage. L'armée était chargée de remettre les fers aux libérés. À Haïti, les militaires étaient défaits et le pays devenait indépendant. En Guadeloupe, l'ancien régime était de nouveau en vigueur au prix d'une révolte écrasée dans le sang. À La Réunion, rien n'avait changé. L'île restait toujours une société dominée par ce qui est aujourd'hui considéré comme un crime contre l'humanité.

L'industrie sucrière naissante exploitait alors une main d'oeuvre gratuite, à qui était niée la qualité d'être humain. Cela a permis à quelques familles d'engranger des profits considérables. Mme Desbassyns était une des plus grosses fortunes de France.

Échéance repoussée de 54 ans, à quel prix !

Au cours des décennies qui suivirent la décision de Bonaparte, aucun changement de régime à Paris

n'allait remettre en cause l'esclavage. La chute de l'Empire français en 1815 et la Révolution de 1830 marquaient à chaque fois le maintien du statu quo à La Réunion. Il a fallu attendre la Révolution de 1848 et l'avènement de la République pour que soit rétablie la loi du 4 février 1794.

Cela veut dire que pendant 54 ans, des dizaines de milliers de Réunionnais ont subi un régime qui devait prendre fin en 1794.

Le poids des conservateurs avait donc fait échouer la libération de La Réunion d'un crime contre l'humanité. Une telle occasion ne s'est reproduite qu'un demi-siècle plus tard. Le refus d'appliquer la loi en 1794 n'a fait que repousser une échéance inéluctable. Mais pendant 54 ans, la majorité des Réunionnais a payé un prix considérable en restant privée du statut d'être humain.

M.M.

Demain, la Fête réunionnaise de la Liberté

20 décembre : une victoire des communistes

La célébration du 20 décembre est un des combats importants des communistes à La Réunion. C'est ce qui a permis à cette date de ne pas sortir de l'esprit des Réunionnais malgré la répression qui voulait effacer leur propre histoire de leurs mémoires. Cela a abouti en 1981 à la reconnaissance du 20 décembre comme jour férié.

Le 20 décembre 1848, l'esclavage a été aboli à La Réunion. La majorité des Réunionnais accédaient donc au statut d'être humain. Pendant la période coloniale qui a suivi, cette date n'était pas une fête. Il a fallu l'arrivée du CRADS au pouvoir dans la majorité des communes de La Réunion pour que le 20 décembre soit célébré, avec la plantation d'arbres de la liberté. Le 20 décembre 1948, le centième anniversaire était célébré par un grand défilé dans les rues de Saint-Denis, avec à sa tête les dirigeants de la CGT et du CRADS. La victoire des

communistes aux élections législatives de 1956 a déclenché une période de répression. Elle a abouti quelques années plus tard à la disparition des communistes des conseils municipaux, du conseil général et du Parlement. Le pouvoir voulait faire tomber le 20 décembre dans l'oubli. Il a fallu alors que les communistes mènent le combat pour ne pas que les Réunionnais oublient cette part de leur histoire.

À partir de 1971, le PCR revient à la direction de municipalités, avec un maire au Port et à La Possession, et en tant que membre de la majorité à

Saint-Louis.

Ces communes relancent alors la célébration de la fête de la Liberté. Partout ailleurs, les sections communistes maintiennent la flamme et organisent des manifestations.

Ce long combat a abouti en 1981 à la reconnaissance du 20 décembre par le gouvernement. C'est devenu depuis une fête officielle, un jour férié.

Édito

Le choix de Bello comme tête de liste permet à Didier Robert d'être seul candidat à sa réélection

Pour la première fois depuis la création de la Région Réunion, un seul conseiller régional était candidat à la présidence. Habituellement, au moins deux candidats étaient en lice. Jusqu'en 2004, cela s'expliquait par le mode de scrutin des élections régionales. Aucun parti n'avait à lui seul la majorité. Chaque groupe présentait alors son candidat. C'est pourquoi le président était avant tout celui qui était capable de rassembler, car il devait compter sur le soutien de plusieurs groupes de sensibilités politiques différentes.

En 2004, la réforme des élections régionales permet à la liste arrivée en tête au second tour d'avoir la majorité des sièges. Dans ce cas, l'élection du président dès le premier tour ne fait guère de doute. Cela n'a pas empêché un partage des suffrages entre plusieurs candidats. En effet, un candidat à la présidence doit déposer une déclaration écrite qui fixe les orientations de son mandat. Cette démarche permet donc de voir des propositions se confronter. Elle montre également la cohésion de chaque groupe, capable de s'entendre pour une candidature et un programme commun.

En 2004 et en 2010, majorité et opposition avaient leur candidat. En 2010, Maya Césari était face à Didier Robert. Elle avait obtenu les 12 suffrages de son groupe, les 6 socialistes se sont abstenus et les autres votes sont allés à Didier Robert qui a été élu.

Mais cette année, l'opposition n'a pas présenté de candidat. Elle n'a donc pas non plus déposé

de déclaration écrite donnant les orientations qu'elle veut défendre pour les 6 prochaines années. Didier Robert a donc été élu sans aucune opposition.

Les arguments évoqués pour justifier cet abandon sont très étonnants. Il est question de fair-play, de reconnaître le résultat des urnes. Or, des électeurs ont voté pour élire une liste dans l'opposition. Pourquoi les priver d'un candidat à la présidence de la Région ?

Sans doute la vérité est ailleurs. Depuis le début de la semaine, il est acquis que l'opposition a éclaté en deux groupes. Les partis de gauche ne sont plus représentés que par 8 élus, avec seulement 2 du PLR et 2 du PS. Difficile dans ces conditions de se mettre d'accord sur un candidat et un programme communs. Et pour la première fois dans l'histoire de la Région Réunion, l'opposition a été incapable de présenter un candidat à la présidence. Voilà une nouvelle conséquence du choix d'une tête de liste pas rassembleuse au second tour des élections.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le président de Région sortant reconduit dans ses fonctions

Didier Robert passe sous silence les questions essentielles

Pour la première fois depuis la création de la Région Réunion, l'opposition n'avait hier aucun candidat à présenter. Didier Robert a donc été élu avec 29 voix sur 29 suffrages exprimés. Il a annoncé la poursuite du chantier de la route en mer, passé sous silence la crise de la canne et le changement climatique et développé son concept d'émancipation. Il dit vouloir sortir de la dépendance, mais sans changer le cadre actuel.

Hier avait lieu à la Région l'élection du président, des membres de la Commission permanente et des vice-présidents. Sans surprise, Didier Robert a été ré-élu, sa candidature a été annoncée par Nassimah Dindar. Mais l'événement, c'était l'absence de candidat présenté par l'opposition, et donc de déclaration écrite présentant les orientations que ces élus comptent défendre au cours des six prochaines années.

Didier Robert a recueilli 29 voix, soit le nombre correspondant à son groupe d'élus. Le dépouillement a comptabilisé 15 blancs, et un nul.

Evoluer sans changer

Dans son discours, le président réélu a remercié les maires, les élus et les militants qui se sont impliqués dans sa campagne. Les promesses n'étaient pas l'essentiel des propos. Didier Robert a ainsi réaffirmé vouloir continuer le projet de route en mer, dite nouvelle route du littoral ou NRL. Il a fait un bilan de 70 ans de départementalisation. Il considère que malgré les progrès accomplis, il reste de grands déséquilibres. Didier Robert a dénoncé la dépendance économique, financière, commerciale, énergétique, sociale et culturelle à laquelle il compte mettre fin. Il dit vouloir « rompre avec des réglementations trop éloignées de nos attentes et de la réalité », mais sans évolution institutionnelle : « les articles 72 et 73 de la Constitution, l'article 349 du Traité de Lisbonne reconnaissent la capacité d'adapter les normes et notre organisation administrative pour mieux tenir compte des spécificités de notre territoire ». Didier Robert veut « dans le cadre actuel de la République (...) un approfondissement résolu mais fondamental de la décentralisation

outré-mer ».

Absences remarquées

Dans son discours, il n'a pas dit un mot sur des questions essentielles à laquelle les élus régionaux devront répondre pour les 6 ans à venir : crise de la canne, changement climatique, réforme de la défiscalisation, fin de l'octroi de mer, accord de partenariat économique.

Lors de sa brève prise de parole, Huguette Bello a également passé sous silence ces points importants.

La séance s'est poursuivie par l'élection de la Commission permanente et des vice-présidents. Plusieurs absences ont été remarquées dans ces instances, notamment celle de

Dominique Fournel, élu responsable de la route en mer, ainsi que celle de Fabienne Couapel-Sauret, PDG de la SPLA Maraina.

La nouvelle commission permanente est composée de 15 élus. Les 10 de la majorité sont, outre Didier Robert, les neuf vice-présidents de la Région dans l'ordre : Jean-Louis Lagourgue, Nassimah Dindar, Jean-Paul Virapoullé, Nadia Ramassamy, David Lorion, Yolaine Costes, Ibrahim Patel, Danièle Lenormand, Bernard Picardo.

Du côté de l'opposition, le groupe de Thierry Robert a obtenu deux membres (Jacquet Hoarau et Karine Nabenasa), tandis que PS (Gilbert Annette), PLR (Patricia Profil) et Progrès (Axel Vienne) auront un élu chacun.

Dominique Fournel quitte la Commission permanente

La loi a réduit le nombre d'élus de la Commission permanente de la Région. Cela a obligé à faire des choix qui interrogent.

En 2010, Dominique Fournel était élu membre de la Commission permanente, et vice-président délégué à la nouvelle route du littoral. Hier, dans son discours d'investiture, Didier Robert a mis en avant la poursuite du chantier de la NRL. Mais cette parole s'est traduite de manière curieuse en acte.

En effet, l'élu responsable de ce projet n'est plus vice-président, et il sort de la Commission permanente de la Région Réunion.

Comment expliquer cette décision ?

Dominique Fournel n'est pas le seul concerné par ce type de rétrogradation, même si son absence devrait être logiquement la plus commentée.

Fabienne Couapel-Sauret a également quittée la Commission permanente. En 2010, elle était vice-présidente déléguée aux transports. Parallèlement, elle a succédé à Didier Robert à la tête de la SPLA Maraina, occupant un poste de PDG rémunérée.

De deux choses l'une :

L'absence de Fabienne Couapel-Sauret signifie-t-elle que la délégation aux transports lui a été retirée ?

La Commission permanente ne comptera-t-elle aucun élu responsable des transports, une compétence importante d'une Région ?

Droits humains

Mobilisation pour Mumia Abu Jamal

Paul Vergès a signé une lettre de Patrick Le Hyaric, adressée à Tom Wolf, gouverneur de Pennsylvanie. Condamné à mort en 1982, le journaliste Mumia Abu Jamal y est prisonnier. Les organisations de défense des droits humains se sont mobilisés contre cette sentence. Mumia Abu Jamal a toujours nié le crime dont il est accusé, preuves à l'appui. La peine de mort de Mumia Abu Jamal a été commuée en prison à vie, mais le journaliste est très malade : atteint d'une hépatite C et d'un eczéma, il est exposé au pire. Pourtant, la justice de Pennsylvanie s'oppose à tout traitement, alors que l'argent pour le faire soigner a été collecté par ses soutiens.

Comme je vous en avais informé, je me suis rendu auprès de M. Mumia Abu Jamal, avec une délégation d'une association française « Libérons Mumia », dans sa prison à Frackville. J'ai pu me rendre compte de son état de santé et du besoin impérieux qu'il puisse bénéficier d'un traitement contre l'hépatite C. Vous avez déjà été sollicité à ce sujet. A l'occasion de ce déplacement aux Etats-Unis, et dans votre Etat, j'ai ap-

pris que l'Etat de New-York avait créé les conditions pour que tous les prisonniers puissent bénéficier de tels traitements. Depuis mon retour des Etats-Unis, j'ai largement informé le public sur la situation de M. Mumia Abu Jamal, ainsi que mes collègues parlementaires européens et ceux des parlements nationaux.

Aussi, je me permets de vous adresser un court texte, signé par 110 d'entre eux vous demandant de créer les conditions pour que M. Mu-

mia Abu Jamal bénéficie du traitement dont il a besoin.

Restant à votre disposition, Certain que cette interpellation de parlementaires de plusieurs pays d'Europe, retiendra toute votre attention,

Recevez, Monsieur le gouverneur, l'expression de ma meilleure considération.

Patrick Le Hyaric

Huguette Bello recule dans la ville où elle était maire

Section PCR de Saint-Paul : « N'est pas rassembleur qui veut ! »

La section PCR de Saint-Paul tire les premiers enseignements du scrutin.

« La culture du débat politique des communistes réunionnais est fondée sur la recherche du consensus. C'est parce qu'ils savent identifier, avec des partenaires qui l'acceptent, les éléments communs qui peuvent fonder un programme politique unanimement partagé que le PCR a pu travailler avec autant de forces politiques différentes jusqu'à maintenant, avec le succès qu'on connaît sur l'égalité sociale, les énergies renouvelables, le logement, le transport, le développement économique... Ces succès ont fait peur à certains, qui ont souhaité montrer qu'ils pouvaient faire mieux que le PCR, sans le PCR.

Les échecs qu'ils subissent depuis 2 ans devraient les ramener à plus de raison : n'est pas rassembleur qui veut. L'esprit du consensus est une culture qui ne se décrète pas, qui ne s'impose pas, mais qui se construit

honnêtement.

A Saint-Paul, depuis que Huguette Bello a décidé, en 2012, de transformer les contestations qu'elle peinait à faire partager en interne en véritable affrontement public au PCR, la gauche a perdu toutes les élections locales. Pire, au premier tour des Régionales, l'union PLR-PS a recueilli 26,7 % de voix en moins que le seul PLR en 2012, et près de 50 % de moins que l'union PLR-PS aux municipales de tout juste l'année dernière !

Tirant les leçons de cette sanction populaire, Huguette Bello a décidé de démissionner du Conseil Municipal de Saint-Paul. Elle abandonne ainsi encore un peu plus Saint-Paul. Elle aurait pu tenir compte « des liens tissés avec les Saint-Paulois », démissionner de sa fonction de député (qu'elle avait promis d'abandonner de toute façon dans 2 ans) et faire le choix de la proximité. Elle

a préféré trahir les 24 591 Saint-Paulois qui lui ont fait confiance en 2014, et garder les indemnités les plus élevées.

Le spectacle navrant du 2e tour des Régionales – qui voit une union de circonstance éclater moins de 24 heures après la fermeture des bureaux – nous fait ne pas regretter d'avoir été exclus des négociations. En revanche, nous retenons que quelque chose de positif s'est déroulé à gauche lors du 1er tour. Quelque chose à construire, patiemment, respectueusement, honnêtement : un nécessaire rassemblement des forces du changement, comme celui qui a permis de reprendre la mairie en 2008, 50 ans après en avoir été chassé par l'administration post-coloniale.

*Pour les communistes Saint-Paulois,
Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan,
Secrétaire de section »*

Un espoir après plus de 4 ans de guerre

Accord à l'ONU pour un plan de paix en Syrie

Hier à New York, Russie, États-Unis et les autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU sont tombés d'accord sur un texte demandant un plan de paix pour la Syrie. Le document affirme également que seuls les Syriens ont la responsabilité de choisir leurs dirigeants.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, réuni vendredi au niveau ministériel, a prié le Secrétaire général, Ban Ki-moon, de réunir dès le mois prochain les représentants du gouvernement syrien et de l'opposition pour qu'ils engagent des négociations en vue d'une transition politique, accompagnées d'un cessez-le-feu.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité de ses 15 membres, le Conseil « prie le Secrétaire général de réunir, en usant de ses bons offices ou de ceux de son Envoyé spécial pour la Syrie, les représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition pour qu'ils engagent d'urgence des négociations officielles sur un processus de transition politique, en visant le début du mois de janvier 2016 pour le début des pourparlers ».

Pour des élections dans 18 mois

Ceci est « conforme au Communiqué de Genève et (...) à la Déclaration du Groupe international d'appui pour la Syrie (GIAS) du 14 novembre 2015, en vue d'un règlement politique durable de la crise », précise-t-il.

Le Conseil « confirme le rôle qui revient au GIAS, principal mécanisme de facilitation des initiatives de l'ONU visant à parvenir à un règlement politique durable en Syrie ».

Il « appuie, à cet égard, un processus politique dirigé par les Syriens et facilité par l'ONU, qui mette en place, dans les six mois, une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, et arrête un calendrier et des modalités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution, et se dit favorable à la tenue, dans les 18 mois, d'élections libres et régulières, conformément à la nouvelle constitution, qui seraient conduites sous la supervision de l'ONU ».

Le Conseil se dit « conscient du lien étroit existant entre un cessez-le-feu et un processus politique mené en parallèle, conformément au Communiqué de Genève de 2012, et considère que les deux initiatives doivent avancer rapidement ».

Le dernier mot aux Syriens

L'ISSG se compose de la Ligue arabe, de l'Union européenne, des Nations Unies et de 17 pays et tente de mettre fin au conflit en Syrie qui dure depuis cinq ans. Il s'est réuni vendredi matin à New York avant la reunion prévue du Conseil de sécurité.

Après une précédente réunion du Groupe le 14 décembre à Vienne, les

participants avaient exprimé unanimement le souhait de mettre fin d'urgence aux souffrances du peuple syrien, à la destruction physique de la Syrie, à la déstabilisation de la région, et à l'accroissement consécutif du nombre de terroristes attirés par les combats en Syrie.

Dans une déclaration, le Groupe avait « reconnu la nécessité d'un lien étroit entre un cessez-le-feu et un processus politique parallèle tenant compte du Communiqué de Genève de 2012, et que les deux initiatives devraient aller de l'avant sans tarder ». La déclaration soulignait aussi que les membres du Groupe avaient exprimé leur engagement à assurer une transition politique qui serait contrôlée et assumée par les Syriens eux-mêmes.

Selon le Haut commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés

60 millions de réfugiés cette année dans le monde

Le nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde va battre un nouveau record pour dépasser, cette année, 60 millions de personnes, une personne sur 122 étant contrainte d'abandonner son lieu d'habitation, a indiqué vendredi le Haut-Commissariat des Nations unies aux Réfugiés.

Selon les statistiques du HCR, cinq millions de personnes au moins dans le monde ont fui leurs lieux d'habitation pour devenir des déplacés à l'intérieur de leurs pays dans la période allant de janvier à juin.

Le HCR a indiqué que la Syrie est le plus grand pays pourvoyeur de nouveaux réfugiés cette année, le conflit qui sévit dans le pays a contribué à atteindre ce chiffre record de réfugiés et de déplacés.

La rubrique « Café-péi » rassemble des contes et des nouvelles évoquant La Réunion à parution les mardis et samedis durant la pause estivale.

Pour ceux qui n'ont pas plus de vacances que le bout de leur ongle, ceux qui n'ont pas les sous marqués pour sauter la mer, mais qui ont envie de s'échapper un peu sans billet d'avion ni bateau vomis, pour ceux-là d'abord, ces récits qui tenteront de proposer une autre façon de voir l'île, avec l'espoir d'agrandir les paysages, d'ouvrir des perspectives : défense et illustration de l'identité culturelle réunionnaise avec, en creux, une mise en garde contre l'acculturation des masses, qu'elle soit affichée ou feutrée.

20 désemb

Bourbon pointu (1)

Une fois sollicitée, en des termes qui convenaient, dimanche après la sieste, l'autorisation de disposer de leur temps libre, les garçons s'échappaient dans la campagne comme un vol de ménades hors de la cage. Selon la saison, ils dévalaient la pente en direction des arbres fruitiers, se mettaient en guerre, non loin du dépôt aux épices, contre le Turc ou le Chinois, armés d'épées de bois, chapeautés de cuir comme des mousquetaires, ou sitôt que les alizés de l'été se mettaient à souffler, couraient à faire virevolter des cerfs-volants en plein ciel, tandis que les palmes chaviraient et que les stipes faisaient opiniâtement oui de la tête.

C'était une grande affaire que de construire un cerf-volant, un bon mois y était consacré. On commençait par trier des palmes de cocotiers qu'un esclave jardinier avait soin de couper. Scrupuleusement dénudées, les nervures étaient lavées au ruisseau puis séchées. Une autre plus grande leur était ajoutée : s'agissant de la flèche, son usage était de percer le ciel. L'armature était solidement arrimée – le squelette, disaient-ils. Dès qu'ils en parlaient, de façon à n'être entendu de personne, il n'était plus question que du « cerf », tant pour eux c'était quelque chose de vivant et de sauvage.

Pour l'habillage, il fallait d'abord pénétrer dans le bureau de l'habitation, sans se faire attraper. Ils dérobaient du papier à lettres, du papier à musique. Sur ces feuilles de papier vergé, les garçons, à la plume d'oie, s'appliquaient aux pleins et aux déliés, à rédiger des imprécations aux vents et au ciel, afin qu'elles pussent porter le cerf-volant au plus haut, au plus près de Dieu.

Des discussions infinies et passionnées sur le choix des rimes, assonances et quatrains - des discussions de poètes-, étaient menées dans le secret odorant d'un atelier aux épices.

Comme ces deux choses se tiennent, n'est-ce pas ? : faire un poème et faire un cerf-volant. Il faut mettre bout à bout des mots, les coller avec de la syntaxe et des rimes, pour que ça aille résister au large. Et puis pareillement on lance le poème de sorte à ce qu'il puisse être emporté au plus haut.

Sonnets calligraphiés, imprécations aux alizés, les feuilles étaient collées sur l'armature, avec de la farine et de l'eau chauffées. Trois fils complétaient le « cerf », c'était le « messenger » destiné à le maintenir en équilibre. Les garçons en testaient alors du plat de la main la stabilité, le faisant tanguer : ils retiraient la main, d'un coup, la prise d'air étant commentée à l'infini. Néanmoins avait la charge de fournir des bandelettes de chiffon,



fon, qu'on voulait chatoyantes. La longueur de la queue était l'objet de controverses. Trop courte, le cerf-volant se mettait à vriller ; trop longue, alourdi, il ne pouvait prendre de la hauteur. Les essais concluaient la balance entre le trop et le trop peu. Pour le fil, il n'y avait de bon que le coton perlé. La pelote était subtilisée à la boîte à couture –tant pis si l'« esclave à façon » se faisait vilipender par la maîtresse de maison-, ce n'était pas leurs affaires.

Alors le dimanche, jour du Seigneur, au redoux de la fin de l'après-midi, par temps dégagé, assurés de la qualité des finitions et du séchage, les enfants grimpaient sur la colline, s'asseyaient sur un banc improvisé, l'objet en main, et sentaient le vent. Ils patientaient. Il fallait que l'alizé soit vif et franc, sans être brutal, qu'il vienne du côté de la montagne. Si on était d'accord sur le moment, on lançait l'engin nez devant, à contre vent, puis on donnait du fil, tirant de temps à autre, à la façon d'un pêcheur à la ligne qui ferre son poisson, pour en tester la résistance pour le faire rebondir sur l'air. Le vent accroché, l'objet semblait prendre vie et danser aux coups de la bourrasque : c'était un corps à corps avec l'infini. Puis comme un paille-en-queue glissant sur l'azur, il se mettait à monter, à danser et à dessiner des signes mystérieux que seul le ciel pouvait comprendre. Alors, tirant et lâchant, les garçons tâchaient de le lancer à tour de rôle à l'assaut du ciel, cherchant les vents qui poursuivent les nuages pour le diriger vers un toujours plus haut.

(Suite au numéro de mardi).

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Estèr, kissa po pran la tèt lo konba ?

Lavé pwin bozwin èt in gran dovinèr pou konèt kisa i sar èt prézidan d'rézyon, konm prévi, dopi yèr la drwat i fanfaronn èk lo nouvo prézidan, in lansyin nouvo prézidan vik sé lo minm. Minm si sé in larashkèr pou désertin, la drwat i pran son rovansh konm i di, li lé mazoritèr la ba départman, li lé mazoritèr konsèy rézyonal, li lé mazoritèr dann in bon pé kominn. Kissa po pran la tèt lo konba vik lo malizé lé par dovan nou.

Néna i di 180 000 shomèr, néna i di 136000, minm si néna aryink 136000 koman ni sar fé ? Koman ni sar réponn ? Mwin la vi dann télé, pou in rokritman 30 moun, lavé in takon kandida, pou sa zot la fé "in job dating" in mo la kouyonis byin sir konm touzour pou kouyonn a nou. Ala sak i propoz nout zénéss ? D'si la késtyon travay mwin la pa tro antandi lo prézidan d'rézyon kan li la fé son diskour politik zénéral.

Ni koné kossa i lé son prozé, son prozé sé lo minm dopi 2010 li di, li anshèv fé konm dopi 2010. Byin sir sa in sityasyon i satisfé pa nou. Kisa i sar èt viktim tousala sinonsa bann travayèr, sinonsa bann moun viktim lo shomaz, bann moun prékèr, bann moun néna problinm la kaz. Sanm pou mwin pliské zamé, ni dwa èt la pou lo konba, minm ni dwa èt la pou pran la tèt lo konba !

Justin

« La klé lo syèl la pa d'or-é-d'arzan ! » – In kozman pou la rout

Kosa sa i vé dir ? Pou moin sa i vé dir konmsa shomin pou alé paradi lé pa konfortab. Mi souvien in zistoir té i di konmsa : kan ou lé mor, ou na lo shoi rant dé shomin, in bon é in mové. Si ou i pran lo bon, firamézir li vien mové... si oui pran lo mové, firamézir li vien bon. Donk ou na plis la shans alé dann syèl si ou i amenn in vi dir dsi la tèr. Ou n'a moins la shans arivé si ou i amenn la vi konm l'arivé an défalké. Mi vann pou la valèr, pars moin mèm moin na poin l'opinyon dsi in z'afèr konmsa. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan dakor rantre nou.